

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

## Séance du jeudi 28 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 55

Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie d'Amiens et adressée aux conseillers) : 22/10/2021

Début de la séance : 18h11

Fin de la séance : 23h01

Nombre de votants : 53

-----  
Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 28 octobre 2021 sera affiché à la mairie d'Amiens le 05/11/2021

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance présidée par :** B.FOURE

**Objet :** Compte-rendu Analytique

**Membres présents :** Mme FOURÉ, M. GEST, Mme SAVARIEGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD, M. SAVREUX, Mme VERRIER, MM. BIENAIMÉ, DÈCLE, Mme RODINGER, M. LORIC, Mmes BOUCHEZ, BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mme DEVAUX, MM. DUFLOT, MERCUZOT, Mmes CLECH, DERIVERY, MM. JARDÉ, STENGEL, Mme ROY, M. FOUCAULT, Mmes GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mmes BOHAIN, DELAHOUSSE, M. BEAUVARLET, Mme MAKDASSI, M. DESCOMBES, Mme DEVÈZE, MM. HECQUET, THÉVENIAUD, PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ, M. MÉTAY, Mme BELLINA, M. MELNISANCOT

#### **Membres empêchés :**

Mme DELÉTRÉ (pouvoir à M. GEST), M. RIFFIOD (pouvoir à Mme LAVALLARD), Mmes HAMADI (pouvoir à Mme DEVÈZE), LE CLERCQ (pouvoir à Mme BOUCHEZ), MM. DOMISE, RIFFLART se sont excusés

La séance a été suspendue de 18h22 à 19h16 (point n°3).

Mme DEVAUX est arrivée à 18h12 (point n°2), M. STENGEL est arrivé à 18h14 (point n°3), M. DÉCAVÉ est arrivé à 18h18 (point n°3), M. SAVREUX est arrivé à 18h19 (point n°3), Mme SAVARIEGO est arrivée à 18h31 (point n°3), M. DUFLOT est arrivé à 18h45 (point n°3), Mme NOUAOUR est arrivée à 19h16 (point n°4), M. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER) est arrivé à 19h32 (point n°7).

Mme DELAHOUSSE et M. DUFLOT ont quitté la séance à 22h40 (point n°31), M.

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

**Séance du jeudi 28 octobre 2021**

SAVREUX a quitté la séance à 22h41 (point n°31), M. LHERMITTE a quitté la séance à 22h44 (point n°32), M. THÉVENIAUD a quitté la séance à 22h48 (point n°32)

La séance a été ouverte à 18h11.

### 1 - Délégations de vote.

Madame Margaux DELÉTRÉ a donné pouvoir à Monsieur Alain GEST ;  
Monsieur Richard RIFFIOD a donné pouvoir à Madame Nathalie LAVALLARD ;  
Madame Sonia HAMADI a donné pouvoir à Madame Nathalie DEVÈZE ;  
Madame Nathalie LE CLERCQ a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène BOUCHEZ ;  
Messieurs Pascal RIFFLART et Martin DOMISE se sont excusés.

### 2 - Désignation des secrétaires de séance.

L'assemblée a désigné Madame Claudine GALLIOT en qualité de secrétaire et Monsieur Thomas LHERMITTE en tant que secrétaire adjoint.

*Adopté à l'unanimité*

### 3 - Communications du Maire.

➔ Madame le Maire a informé les membres de l'assemblée de la réception de trois questions orales qui ont été évoquées comme habituellement en fin de séance.

➔ Elle a également précisé que la prochaine séance se déroulerait le jeudi 9 décembre 2021, à 18 heures, en salle des Assemblées.

➔ Elle a informé les élus qu'une réunion plénière se tiendra le 30 novembre 2021 à 18h00 à l'Espace DEWAILLY, en présence de Madame Isabelle MENU, architecte-urbaniste de l'agence Saison-Menu, pour que soit présenté le projet « Les 3 mondes », dont le groupe DUVAL et Vinci Immobilier sont co-promoteurs et lauréats de l'appel à projet « Une vallée idéale ».

➔ Elle a ensuite indiqué que l'édition hors-série du JDA, intitulée « 2020-2021 : un an d'actions » et parue au mois d'octobre 2021, pour laquelle des exemplaires ont été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée, était consacrée au bilan des actions et projets phares réalisées, ou en cours de réalisation, depuis le début du mandat dans des domaines qui ont trait à l'écologie, l'aménagement, l'attractivité, l'emploi, la sécurité, la mobilité et la solidarité.

➔ Madame le Maire a salué la présence de Monsieur David QUINT, directeur général d'AMSOM Habitat, qui a présenté un bilan de l'activité de l'AMSOM Habitat sur la Ville d'Amiens. Madame Véronique CLECH, présidente d'AMSOM Habitat, a introduit l'intervention de Monsieur David QUINT.

La séance a été suspendue de 18h22 à 19h16 pour permettre à Monsieur David QUINT de commenter le diaporama dont les vues sont reprises ci-après.



## AMSOM HABITAT À AMIENS

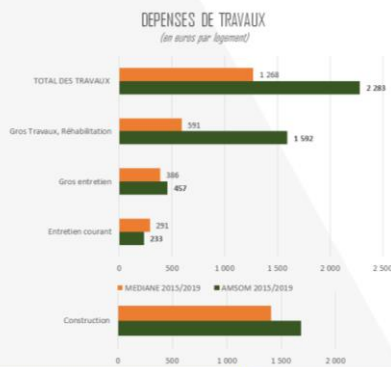
13 602 LOGEMENTS  
175 RÉSIDENCES  
114 GARDIENS  
30 000 OCCUPANTS



## AMIENS

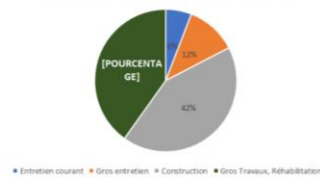
- 4 350 LOGEMENTS REHABILITES ENTRE 2016 ET 2020,
- 6 000 LOGEMENTS RACCORDES AU RESEAU DE CHALEUR
- SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION DE RENOUVELLEMENT URBAIN
  - Démolition de 368 logements
  - Réhabilitation Pigeonnier, Allouville, Flesselles
- NOUVEAU PLAN STRATEGIQUE
  - Restructuration Cordonnier, Lescouvé, Saint Exupéry, Porte des Flandres
  - Rénovation énergétique, Auto-consommation électrique, Bornes de recharges, Végétalisation
- AGREMENT OFFICE FONCIER SOLIDAIRE

## UN INVESTISSEMENT MASSIF



473 millions de dépenses de travaux en 5 années (2015, 2019), notamment en investissement sur le patrimoine (2,7 fois la médiane nationale).

Répartition des dépenses de travaux 2015/2019



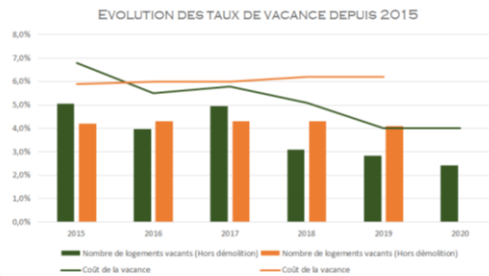
32 millions de dépenses de travaux en 2020 (effet COVID)

Sources: DS 2020

## LA VACANCE DES LOGEMENTS

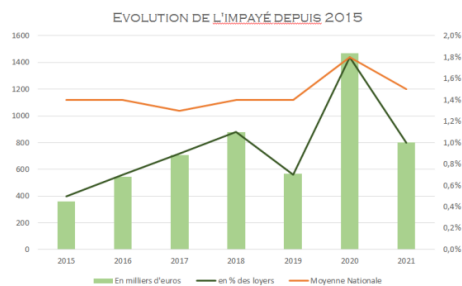
Nombre de logements vacants sur AMIENS

- 62 logements en vacance commerciale de plus de 3 mois
  - Taux: **0,46%**
- 307 logements en vacance stratégique
  - 221 Messager et couperin
  - 29 Denis Cordonnier
  - 21 Lescouvé
  - 17 St Exupéry

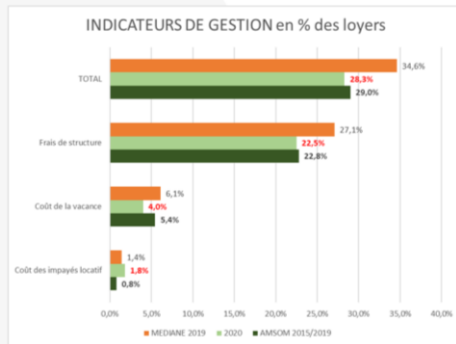


## L'ACCOMPAGNEMENT

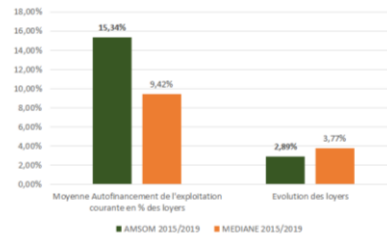
- Accompagnement budgétaire
  - En nombre: 5 220 locataires
    - Sans contentieux: 4 387
    - Avec contentieux: 833
- Plus de 400 logements mis à disposition des associations (APREMIS, APAP, AGENA...)
- Tranquillité résidentielle
  - Près de 1200 caméras de vidéo-surveillance installées
  - Une équipe dédiée et composée de 6 collaborateurs



## UNE GESTION RIGOUREUSE



Une gestion efficace qui donne des marges de manoeuvre au service de la modération des loyers et pour investir



Sources: DSI 2020

## UNE ORGANISATION OPÉRATIONNELLE...

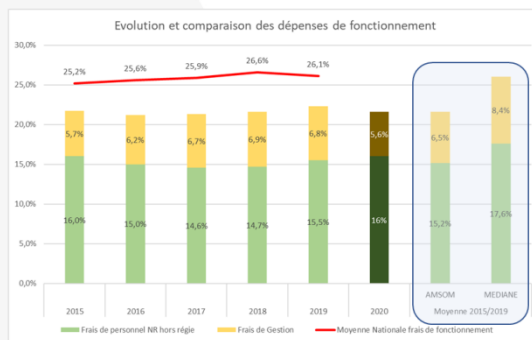
Direction Générale	10	Maîtrise d'ouvrage	29
Direction des Ressources Humaines	16	Direction Technique	15
Direction Administrative et Financière	26	Directions Gestion Locative	85
Direction Amélioration Processus	29	Régies	24
Direction Juridique	29	Proximité	134

397 SALARIES AU 31 DÉCEMBRE 2020

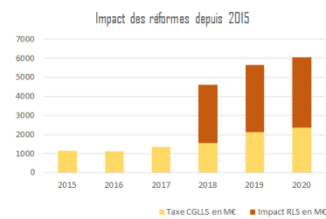
## ... INTÉGRANT UNE FORTE DIVERSIFICATION D'ACTIVITÉS

Activités « intégrées » nécessaires à la mission	Produits et services complémentaires
Maintenance des parties communes (Gardiens, Jardiniers, Atelier Régie)	Produits d'accession Structures collectives (loyer) Assistance à Maîtrise d'ouvrage Amdisjour
Remise en état des logements (partie)	
Processus commercial / Accompagnement	
Maîtrise d'ouvrage	
Activités « intégrées » supplémentaires	Produits et services annexes
Traquillité, Hygiène et Sécurité	Vente de Patrimoine Syndic
Développement outil numérique	Accompagnement social
Communication, marketing	Conciergerie
Études et innovation	Autocoopération Parking/Énormes

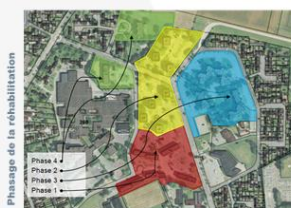
## ... TOUT EN MAÎTRISANT LES COÛTS



## ADAPTATIONS NÉCESSAIRES DU FAIT DE L'IMPACT FINANCIER DES MESURES NATIONALES



## QUARTIER MARIVAUX



- Phase 1 : > 2018
- Phase 2 : > 2019
- Phase 3 : > 2021
- Phase 4 : > 2020 - 2021



829 Logements  
23 millions d'euros

## QUARTIER PIGEONNIER



- PHASE 1 : RÉHABILITATION RAVEL, 120 LOGEMENTS (FIN: 2020)
- PHASE 2 : RÉHABILITATION DEBUSSEY, 159 LOGEMENTS (FIN: 2022)
- PHASE 3 : DÉMOLITION MESSAGER, 160 LOGEMENTS (FIN: 2022)
- PHASE 4 : RÉHABILITATION RAINNEVILLE, 605 LOGEMENTS (FIN: 2024)
- PHASE 5 : DÉMOLITION COUPERIN, 160 LOGEMENTS (FIN: 2025)
- PHASE 6 : RECONSTRUCTION, 200 LOGEMENTS (FIN: 2026)



1404 Logements  
69 millions d'euros

884 lgts réhabilités  
320 lgts démolis  
200 lgts construits

## RAINNEVILLE

### REQUALIFICATION DE LA RÉSIDENCE RAINNEVILLE



### REQUALIFICATION DE LA RÉSIDENCE RAINNEVILLE



### AUTRES OPÉRATIONS

**RÉHABILITATION BALZAC BRUYÈRE, 264 LOGEMENTS**  
CHANTIER 2022 À 2024: 11 MILLIONS D'EUROS

**RESTRUCTURATION CORDONNIER, 280 LOGEMENTS**  
CHANTIER 2023 À 2026: 20 MILLIONS D'EUROS



**RÉHABILITATION N. L'ESCOLIVE, 68 LOGEMENTS**  
CHANTIER 2022 À 2024: 5 MILLIONS D'EUROS

**RESTRUCTURATION SAINT EXUPÉRY, 100 LOGEMENTS**  
CHANTIER 2022 À 2026: RÉHABILITATION 2022, DÉMOLITION CONSTRUCTION 2026




### UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ

- 767 LOGEMENTS NEUFS PROGRAMMÉS
- 202 maisons individuelles, 16 intermédiaires, 549 Appartements
- 650 logements en maîtrise d'ouvrage directe
- 216 logements en Accession à la propriété



### L'ACCESSION EN BRS (BAIL RÉEL SOLIDAIRE)



- Renancourt, 51 logements commercialisation 2022
- Quai Tellier, 130 logements commercialisation 2023



**LE LOGEMENT RESTE AFFORDABLE ET DÉDIÉ À LA RÉSIDENCE SOCIALE DURABLEMENT**

### ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

- Améliorer la performance des immeubles
  - Atteindre en 2035 un niveau moyen de consommation énergétique du patrimoine inférieur à 115 kWh/m<sup>2</sup>/an.
  - Atteindre un objectif, pour 50% des immeubles, de niveau d'émission de Gaz à effet de Serre inférieur à 20 kgéq(CO<sub>2</sub>)/m<sup>2</sup>/an en 2035.
- Favoriser de nouveaux modes de déplacement
- Favoriser la biodiversité sur le patrimoine
- Améliorer la performance environnementale de l'entreprise
  - Diminuer de 50% les émissions de GES liées à l'activité de l'entreprise d'ici 2025
- Déployer l'économie circulaire et les filières durables









#### 4 - Procès-verbal de la séance du 16 septembre 2021. Approbation.

Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2021, mis à disposition de chaque membre de l'Assemblée, a été approuvé.

*Adopté à l'unanimité*

#### 5 - Décisions du maire. Compte-rendu.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 qui accorde délégation au maire, Madame le Maire a rendu compte des décisions qu'elle a prises entre le 13 septembre et le 18 octobre 2021, listées dans la délibération transmise aux membres de l'assemblée.

*Dont acte*

#### 6 - Pacte de gouvernance d'Amiens Métropole. Avis.

Les membres de l'assemblée ont émis un avis favorable sur le pacte de gouvernance d'Amiens Métropole. Ce pacte, pour lequel la communauté d'agglomération Amiens Métropole a délibéré le 17 décembre 2020 conformément aux modalités introduites par la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, contient une présentation rapide du territoire, de son organisation politique et administrative et des compétences de la communauté d'agglomération, une partie relative à la coopération intercommunale souhaitée, ainsi qu'un volet relatif la mutualisation des services.

*Adopté à l'unanimité*

**Observations :** Messieurs Renaud DESCHAMPS, Christophe MÉTAY, Vincent MELNISANCOT, Mesdames Julia BELLINA, Nathalie VAGNIEZ se sont abstenus

#### 7 - Crédits Dotation Politique de la Ville. Année 2021. Subvention de l'État. Convention.

Créée en 2009, la Dotation de Développement Urbain, devenue Dotation Politique de la Ville depuis 2015, bénéficie aux villes particulièrement défavorisées et comprenant des quartiers prioritaires. Son objectif est d'améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de services rendue aux habitants de ces quartiers prioritaires.

La Ville d'Amiens étant éligible à cette dotation depuis 2013, une enveloppe de 1 286 237 € peut être mobilisée au titre de l'année 2020 (1 166 175€ en 2020).

Les 27 projets éligibles au versement de cette aide ont été validés. D'une part, Madame le Maire a été autorisée à signer la convention à intervenir avec l'État, approuvée par l'assemblée. D'autre part, elle a été autorisée également à solliciter tout autre financement permettant la réalisation de ces projets dont la liste est détaillée ci-après :

- *Chantier d'insertion la Citadelle - Les savoirs de base en français : un pilier de l'insertion ;*
- *Des sciences pour tous ;*
- *Contrat Local de Santé Mentale : Soupape ;*
- *Contrat Local de Santé Mentale : ambassadeur(s)-drice(s) Santé Mentale ;*
- *Espace santé Maurice Ravel : faciliter l'accès aux droits, aux soins et à la prévention ;*
- *Contrat Local de Santé : résurgence post COVID-19 ;*
- *Aménagement des espaces publics du secteur Morvan – NPNRU ;*
- *Dédoublage des classes de grande section, CP et CE1 en zone REP et REP + - QPV Amiens Nord ;*
- *Aménagements des espaces scolaires, création de nouvelles classes au sein des écoles Julia et René Lamps, Jacques Prévert et Condorcet (REP +), travaux d'accès et réorganisation des espaces ;*
- *Sécurisation du centre de loisirs Micheline Gourbeau à Amiens ;*

- *Écoles, restaurants scolaires et centres de loisirs de la direction de Proximité Nord – Mobiliers et équipements pédagogiques ;*
- *École Primaire Pigeonnier : installation d'une clôture pour sécuriser l'école ;*
- *Travaux dans l'école primaire Schweitzer ;*
- *Travaux dans 2 écoles maternelles : Emile Lesot et Michel Ange ;*
- *Travaux dans 4 restaurants scolaires : Gustave Charpentier, le Soleil, la Rose des Sables et la Paix ;*
- *Écoles (Michel Ange et Emile Lesot) et restaurant scolaire la Paix de la direction de proximité Nord - Raccordement à la fibre et installation de structures ludiques dans les cours d'école ;*
- *Jardins familiaux de la direction de proximité Nord : travaux d'amélioration du cadre de vie ;*
- *Crèche Léo Lagrange : travaux d'habillage de l'acrotère et changement des radiateurs ;*
- *Transformation des aires de jeux Watteau et Ravel et remplacement / installation de structures ludiques ;*
- *Achat de mobiliers urbains pour les divers espaces publics de la direction de proximité Nord ;*
- *Travaux de réhabilitation de locaux associatifs ;*
- *Sécurisation et aménagement de la rue Edmond Fontaine ;*
- *Restaurant scolaire Elbeuf : traitement acoustique ;*
- *Centre de loisirs Elbeuf : travaux divers ;*
- *École Élémentaire Réaumur : travaux divers ;*
- *Centre de loisirs André Bernard : travaux divers ;*
- *Centre de loisirs Jean Marc Laurent : travaux divers.*

*Adopté à l'unanimité*

**8 - Exercice 2021. Ajustements budgétaires. Budget supplémentaire.**

L'assemblée délibérante a adopté le budget supplémentaire, détaillé ci-après, pour l'exercice 2021 qui permet d'intégrer, d'une part, les résultats constatés lors du vote du compte administratif 2020, d'autre part, les impacts de la crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, en dépenses et en recettes, mais aussi d'enregistrer les décisions ou notifications intervenues depuis le vote, en juin 2021, du précédent budget supplémentaire, de procéder aux ajustements comptables nécessaires au regard de l'anticipation des besoins pour l'année 2021 et de réviser en investissement les échéanciers en fonction de l'avancement des opérations.

Le montant total des budgets se décompose par section ainsi qu'il suit :

		INVESTISSEMENTS	FONCTIONNEMENT
Budget Principal	47 286 350,96 €	46 195 738,96 € dont reports -1 422 484,62 €	1 090 612 €
Budget Annexe parcs de stationnement	868 912,20 €	1 167 752,20 € dont reports 309 105,35 €	-298 840 €

L'équilibre par section des budgets est obtenu en arrêtant les virements de la section d'investissement à la section de fonctionnement aux montants suivants :

		BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
Budget Principal		-293 940,72 €
Budget Annexe parcs de stationnement		-299 945,07 €

Les virements de section globaux de la section de fonctionnement à la section d'investissement sont donc modifiés comme suit :

Budget Principal	+6 976 567,28 €
Budget Annexe parcs de stationnement	+697 760,93 €



La participation du Budget Principal au Budget Annexe parcs de stationnement est diminuée de -300 000 €. Elle passe de 1 285 000 € à 985 000 €.

La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale est diminuée de -500 000 € soit un montant total de 3 241 858 € dont 1 051 283 € pour les charges mutualisées.

**Observations :** Messieurs Renaud DESCHAMPS, Christophe MÉTAY, Vincent MELNISANCOT, Mesdames Julia BELLINA, Nathalie VAGNIEZ se sont abstenus. Messieurs Julien PRADAT, Ismaël BARA, Fabien VOULMINOT, François DÉCAVÉ, Mesdames Evelyne BECKER, Emilie THÉROUIN, Assia NOUAOUR, Monsieur Tarek BAÏS, Mesdames Zoé DESBUREAUX, Hélène DELATTRE ont voté contre.

*Adopté*

## 9 - Budget principal. Admissions en non-valeur.

Certains titres de recettes n'ont pas pu être recouverts par le comptable. Bien que non encaissées, ces recettes figurent toujours dans les comptes administratifs des années concernées mais peuvent être admises en non-valeur sur l'exercice en cours à la demande du comptable et sur avis conforme de l'assemblée délibérante.

Les membres de l'assemblée ont donc décidé d'admettre en non-valeur des créances relatives au budget principal, constatées par la Ville d'Amiens au cours des années 2008 à 2021, pour un montant total de 117 424,34 €.

*Adopté à l'unanimité*

## 10 - Programmation Pluriannuelle des Investissements 2022 - 2026. Budget Principal. Approbation.

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) a été présentée aux membres du conseil municipal après un exposé du bilan de la PPI 2016-2020 de la Ville d'Amiens. Le Plan d'Équipement Pluriannuel 2022-2026, qui détaille les opérations et projets prévus par l'exécutif pour ce mandat, a été approuvé par l'assemblée, étant entendu que la déclinaison budgétaire sera portée dans le cadre du vote du Budget Primitif pour l'exercice 2022.

Le diaporama dont les principales vues sont reprises ci-dessous a été commenté en séance par Monsieur Benoît MERCUZOT.

### 1°) Bilan de la PPI 2016 – 2020 de la Ville d'Amiens



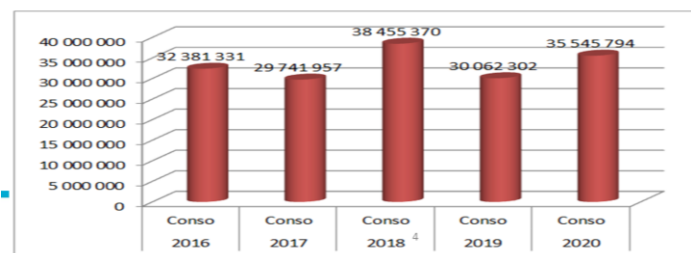
### 1°) Bilan de la PPI 2016 – 2020 de la Ville d'Amiens :

- Une charge nette moyenne annuelle de 28,31 m€ pour le budget principal
- Un niveau global de cofinancements d'environ 15 % (24,6 m€)

	D	R	
TOTAL	TOTAL	TOTAL	CHARGE NETTE
	Conso	Encaissé	
TOTAL AMIENS VILLE PRINCIPAL	166 186 754	24 641 205	141 545 549
PARCS DE STATIONNEMENT (87)			
TOTAL PARCS DE STATIONNEMENT	3 309 055	68 335	3 240 720
RESEAU DE CHALEUR (92)			
TOTAL RESEAU DE CHALEUR	2 966 483	0	2 966 483

D	D	D	D	D	D	R	
2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL	TOTAL	CHARGE NETTE
Conso	Conso	Conso	Conso	Conso	Conso	Encaissé	
32 381 331	29 741 957	38 455 370	30 062 302	35 545 794	166 186 754	24 641 205	141 545 549

La PPI 2016 – 2020 a donc mobilisé globalement :  
172,46 m€ de dépenses brutes  
24,71 m€ de recettes  
147,75 m€ de charge nette

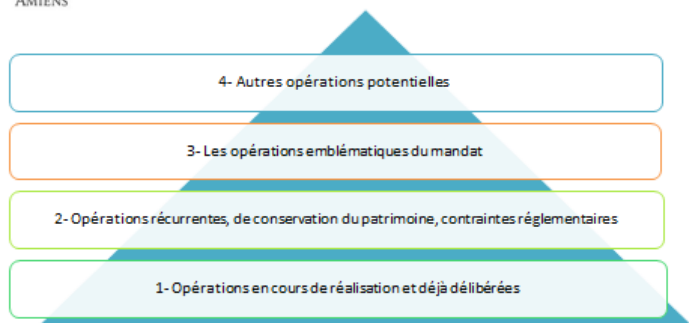




## 2°) La PPI 2022 – 2026 : Une stratégie globale d'investissement



Les orientations politiques pour construire la PPI 2022 – 2026 :  
l'ordre de priorité des projets



## 2°) La PPI 2022 – 2026 : Une stratégie globale

La prospective budgétaire, présentée lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2021, permet d'envisager une capacité d'engagement sur la période de :

Autorisation de Programme (AP) :					
Dépenses		Recettes		Charge nette	
268 649 267 €		64 733 333 €		203 915 934 €	
Crédits de paiement (CP) :					
PPI 2022 – 2026 :			PPI suivantes :		
Dépenses	Recettes	Charge nette	Dépenses	Recettes	Charge nette
221 518 985 €	44 805 855 €	176 713 130 €	47 130 282 €	19 927 478 €	27 202 804 €

Sur la période 2022 – 2026, la charge nette projetée s'établit à **176,71 m€**.

Ce montant est supérieur de 24,6 % au réalisé de la programmation précédente.

11

12

## 3°) Les opérations d'investissement par politique publique :

A la Ville, **5 missions déclinées en 11 programmes** structurent la mise en œuvre de nos politiques publiques :

Mission 1	Une Ville du bien vivre
Mission 2	Une Ville de la jeunesse
Mission 3	Une Ville grandeur nature
Mission 4	Une Ville proche de ses habitants
Mission 5	Une Ville à la gestion exemplaire

A la Ville, **5 missions déclinées en 11 programmes** structurent la mise en œuvre de nos politiques publiques :

### • Mission 1 : Une Ville du bien vivre :

Programme	Intitulé
Programme 1	Tranquillité de la Ville, libertés publiques et préventions
Programme 2	Urbanisme et aménagements urbains
Programme 3	Stationnement
Programme 5	Commerce, artisanat local et marchés
Programme 10	Pacte pour le bien vivre et accessibilité

### • Mission 2 : Une Ville de la jeunesse :

Programme	Intitulé
Programme 8	Défi éducatif, enfance, jeunesse et famille

13

A la Ville, **5 missions déclinées en 11 programmes** structurent la mise en œuvre de nos politiques publiques :

### • Mission 3 : Une Ville grandeur nature

Programme	Intitulé
Programme 4	Nature en ville, santé, transition écologique et promotion du vélo
Programme 6	Logement et autonomie énergétique

### • Mission 4 : Une Ville proche de ses habitants

Programme	Intitulé
Programme 7	Etat civil, population et devoir de mémoire
Programme 9	Démocratie locale, vie associative et participation citoyenne

### • Mission 5 : Une Ville à la gestion exemplaire

Programme	Intitulé
Programme 11	Gestion patrimoniale, administration générale et ressources

## 3°) Les opérations d'investissement par politique publique :


Focus sur les priorités portées par cette PPI :

- ✓ Transition écologique
- ✓ Attractivité du territoire
- ✓ Participation citoyenne

15

15

## TRANSITION ECOLOGIQUE

Opération	Descriptif sommaire	Budget estimatif TTC (dépense brute de cette PPI)
	Reconstruction d'un ouvrage accessible aux PMR et aux cyclistes	3 000 000 €
	Réhabilitation de ce lieu emblématique de la Ville en cohérence avec toutes les évolutions du secteur (Pavillon bleu, Zoo) avec volonté d'une consultation citoyenne	9 253 000 €
	Volonté de création d'un poumon vert au sein du quartier Saint-Honoré	1 000 000 €




17

## TRANSITION ECOLOGIQUE

Opération	Descriptif sommaire	Budget estimatif TTC (dépense brute de cette PPI)
	La Ville a la chance de disposer de 3 vallées (Somme, Avre, Selle), et ces espaces naturels constituent une véritable opportunité.	500 000 €
	Permettre d'atteindre les objectifs de la feuille de route autonomie énergétique en s'appuyant sur le savoir faire d'un opérateur industriel.	1 000 000 €
	Restauration et mise en valeur de cette zone humide et aquatique de 30 ha ouverte au public	1 500 000 €

18

## TRANSITION ECOLOGIQUE

Opération	Descriptif sommaire	Budget estimatif TTC (dépense brute de cette PPI)
	Réhabilitation d'un équipement qui a 25 ans. Etudier les possibilités de baignade et penser le parc comme une porte d'entrée sur les hortillonnages	1 500 000 €
	Aménagements cyclables dans la Ville et petits équipements	5 000 000 €
	Repenser le jardin des plantes suite à la délocalisation de l'outil de production horticole	1 500 000 €

19

## TRANSITION ECOLOGIQUE LA GESTION PATRIMONIALE

Opération	Descriptif sommaire	Budget estimatif TTC (dépense brute de cette PPI)
Dotation de proximité	Volonté de maintenir les moyens alloués à la proximité	12 600 000 €
Réhabilitation des bâtiments administratifs du secteur Centre	En plus des crédits alloués à la gestion patrimoniale, une enveloppe spécifique est nécessaire pour l'Hôtel de Ville	4 000 000 €
Programme de gestion patrimoniale	Volonté d'assurer à la fois le maintien en l'état du patrimoine mais aussi de porter une ambition forte de rénovation énergétique de nos bâtiments	23 000 000 €
Locaux associatifs	Amélioration des conditions d'accueil des associations	1 000 000 €
Travaux dans les écoles, centres de loisirs, crèches et restauration	Amélioration des conditions d'accueil des élèves, jeunes,...	15 500 000 €
Restauration Monuments Historiques	Assurer une meilleure conservation du patrimoine monumental protégé	1 750 000 €

Près de 58 m€ de crédits pour participer à l'amélioration des conditions d'accueil et à la rénovation énergétique et thermique de nos bâtiments



20

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Opération	Descriptif sommaire	Budget estimatif TTC (dépense brute de cette PPI)
	Volonté de conforter l'attractivité commerciale du site et la remise en valeur de l'espace public de la place du Beffroi	1 500 000 €
	Relancer une dynamique autour du quartier de la Vallée Saint Ladre	1 000 000 €
	Volonté de repenser le site dans le cadre du développement Gare La Vallée et arrivée du TGV	700 000 €

21

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Opération	Descriptif sommaire	Budget estimatif TTC (dépense brute de cette PPI)
	Amélioration des conditions d'accueil dans les locaux de l'ancienne école maternelle « Au bord de l'eau »	3 396 960 €
	Création d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs mutualisés	9 500 000 €
	Construction de nouveaux locaux adaptés aux besoins du territoire et aux projets de l'association	2 000 000 €

22



## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE LES ENJEUX DE LA RENOVATION URBAINE

Près de **32,85 m€**  
consacrés à la  
rénovation urbaine  
sur ce mandat

Opération	Descriptif sommaire	Budget estimatif TTC (dépense brute de cette PPI)
NPNRU – Quartiers Nord	L'opération comporte : 1) la requalification des espaces publics sur les secteurs Rainneville, Pigeonnier, Marivaux, Briqueterie, Guynemer, Delacroix, 2) la maîtrise foncière et la démolition du centre commercial Marivaux,	10 101 210 €
NPNRU – Quartier Etouvie	L'enveloppe comprend : 1) les opérations de requalification des espaces publics (Place de Bourgogne, Village des écoles, secteurs Artois, Morvan/Bretagne, Bords de Somme et Coursives) 2) la création d'un pôle de services au sein du secteur des Coursives 3) la requalification des voies	11 961 349 €
NPNRU – Quartier Pierre Rollin	L'opération comprend : 1) les acquisitions foncières et immobilières 2) des opérations de démolition (actuelle mairie de quartier, dalle parking, cellules commerciales) 3) la requalification des espaces publics du cœur de quartier (allée des rencontres, voie nouvelle, parvis central, rue du 8 mai 1945) 4) la construction d'un nouveau pôle de services 5) la restructuration de l'offre commerciale du quartier	10 793 817 €

23

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE LES ENJEUX DU LOGEMENT

Près de **10,7 m€**  
consacrés à la  
thématique du  
logement sur ce  
mandat

Opération	Descriptif sommaire	Budget estimatif TTC (dépense brute de cette PPI)
Développement de l'accession sociale	1) Poursuite puis reconduction du dispositif de subventions aux accédants en PSLA ( 210 lgts en QPV (200€/m <sup>2</sup> ) - 200 en ZAC et diffus (100 et 50€/m <sup>2</sup> ). 2) Subvention pour prise en charge des intérêts du P2A selon conventions existantes (65lgts/an pour une subvention moyenne de 1800€/lgts).	3 035 000 €
Soutien à l'amélioration de l'habitat privé	Action complémentaire aux actions portées par Amiens Métropole et l'ANAH. Plusieurs thématiques concernées : rénovation énergétique, adaptation au vieillissement, résorption de la vacance et regroupement de lgts divisés.	2 050 000 €
Rénovation thermique des logements	Fusion de 3 fiches déposées (développement de l'énergie solaire dans l'habitat, aide à la rénovation énergétique des copropriétés, création d'un démonstrateur de la rénovation énergétique des aminiennes).	700 000 €
Reconduction des engagements antérieurs	Soutien à l'accession sociale – Soutien à la construction de logements locatifs sociaux et actions portées par le PLH	4 900 334 €

24

## PARTICIPATION CITOYENNE



Opération	Descriptif sommaire	Budget estimatif TTC (dépense brute de cette PPI)
Création d'un tiers-lieu à Saint Pierre - Vincensini	Créer sur le secteur un lieu au bénéfice de la réussite des enfants et des jeunes, dans l'ancien logement de fonction de l'école Vincensini	402 000 €
Budget participatif	Soutenir les projets présentés par les habitants dans une démarche de participation citoyenne	5 000 000 €
Multi-accueil et 2.0 à l'Atrium	Moderniser l'accueil et l'accompagnement numérique des usagers	250 000 €

25

**Observations :** Messieurs Renaud DESCHAMPS, Christophe MÉTAY, Vincent MELNISCANOT, Mesdames Julia BELLINA, Nathalie VAGNIEZ, Messieurs Julien PRADAT, Ismaël BARA, Fabien VOULMINOT, François DÉCAVÉ, Mesdames Evelyne BECKER, Emilie THÉROUIN, Assia NOUAOUR, Monsieur Tarek BAÏS, Mesdames Zoé DESBUREAUX, Hélène DELATTRE ont voté contre. Monsieur Philippe THÉVENIAUD s'est abstenu.

*Adopté*

### 11 - Régime indemnitaire. Agents de la filière Police Municipale. Évolution.

L'assemblée délibérante a approuvé la modification de la délibération du 17 octobre 2019 relative aux modalités liées au régime indemnitaire de la Police Municipale, à savoir :

- L'ajout du cadre d'emplois relatif au poste de garde champêtre, pour lequel un recrutement est envisagé dans le cadre de la réorganisation de la Police Municipale. Les agents titulaires et stagiaires appartenant à ce cadre d'emplois seront éligibles au versement de l'indemnité spéciale mensuelle de

Compte-rendu analytique  
Conseil municipal du 28 octobre 2021

fonctions, cumulable à l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires et l'indemnité d'administration et de technicité, si l'agent est titulaire, stagiaire employé à temps complet, temps partiel ou temps non complet, appartenant aux grades de catégorie C ou aux grades de catégorie B dont le traitement est inférieur à l'Indice Brut 380.

La nouvelle grille de l'IAT est ainsi fixée :

Grade	Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Echelon spécial
Gardien		3,00	3,10	3,20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brigadier		-	-	3,20	3,35	3,50	3,65	3,80	3,95	4,10	4,25	4,40	4,55	-
Brigadier-chef principal		3,40	3,60	3,80	4,00	4,20	4,40	4,60	4,80	5,00	-	-	-	5,00
Chef de Police Municipale		3,40	3,60	3,80	4,00	4,20	4,40	4,60	-	-	-	-	-	-
Garde champêtre chef		3,00	3,10	3,20	3,35	3,50	3,65	3,80	3,95	4,10	4,25	4,40	4,55	-
Garde champêtre chef principal		3,40	3,60	3,80	4,00	4,20	4,40	4,50	4,75	4,90	5,00	-	-	-

*IAT = (montant de référence annuel / 12) × coefficient*

*Pour les agents de catégorie B dont l'indice majoré est inférieur à 380, le coefficient multiplicateur est maintenu à 2,50.*

- La majoration du coefficient d'Indemnité d'Administration et Technicité de deux points pour les agents affectés à la brigade de soirée, selon les modalités reprise dans le tableau ci-dessous :

Grade	Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Échelon spécial
Gardien		4,00	4,10	4,20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brigadier		-	-	4,20	4,35	4,50	4,65	4,80	4,95	5,10	5,25	5,40	5,55	-
Brigadier-chef principal		4,40	4,60	4,80	5,00	5,20	5,40	5,60	5,80	6,00	-	-	-	6,00
Chef de Police Municipale		4,40	4,60	4,80	5,00	5,20	5,40	5,60	-	-	-	-	-	-

- La majoration du coefficient d'Indemnité d'Administration et Technicité d'un point pour les agents affectés à la brigade de nuit, établi de la manière suivante :

Grade	Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Échelon spécial
Gardien		5,00	5,10	5,20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brigadier		-	-	5,20	5,35	5,50	5,65	5,80	5,95	6,10	6,25	6,40	6,55	-
Brigadier-chef principal		5,40	5,60	5,80	6,00	6,20	6,40	6,60	6,80	7,00	-	-	-	7,00
Chef de Police Municipale		5,40	5,60	5,80	6,00	6,20	6,40	6,60	-	-	-	-	-	-

- La mise en place d'une part variable (1 point ajouté au taux de la part fixe) liée à la manière de servir, du 1<sup>er</sup> juillet de l'année N jusqu'au 30 juin de l'année N+1, après avis du Directeur de la Police Municipale, aux agents pour lesquels un avis très satisfaisant aura été émis lors de l'entretien professionnel, avec révision annuelle, et au regard de différents critères qui feront l'objet d'une fiche spécifique intégrée à l'outil « entretien professionnel ».

**Observations :** Messieurs Julien PRADAT, Ismaël BARA, Fabien VOULMINOT, François DÉCAVÉ, Mesdames Evelyne BECKER, Emilie THÉROUIN se sont abstenus.

*Adopté à l'unanimité*

**12 - Destruction des nids de frelons asiatiques en activité. Aide financière aux particuliers.  
Convention.**

Le frelon asiatique figure dans la liste des espèces exotiques envahissantes et représente à la fois un risque en matière de santé publique et une menace pour l'écosystème. Les frais de destruction des nids secondaires incombant actuellement aux administrés, ils représentent un frein important à leur signalement pouvant mettre en péril la stratégie de lutte contre cette espèce invasive. En outre, une nouvelle espèce de frelon exotique envahissante a été détectée pour la première fois dans le sud de la France en septembre 2021.

C'est pourquoi l'assemblée a approuvé la mise en place d'un dispositif d'aide financière destiné à accompagner les particuliers ou les associations et syndicats de propriétaires dans la démarche liée à la destruction des nids secondaires de frelons asiatiques en activité. Elle a également décidé d'étendre ce dispositif d'aide financière à toute espèce d'hyménoptère dangereux présent sur le territoire d'Amiens dès lors que celui-ci figure sur la liste officielle des espèces exotiques envahissantes.

Cette aide financière est égale à 30% des frais engagés, portée à 100% pour les foyers non imposables. Les membres de l'assemblée ont approuvé la convention de partenariat fixant les modalités de la prise en charge de la destruction du nid secondaire en activité et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

**13 - Dénomination d'une voie publique.**

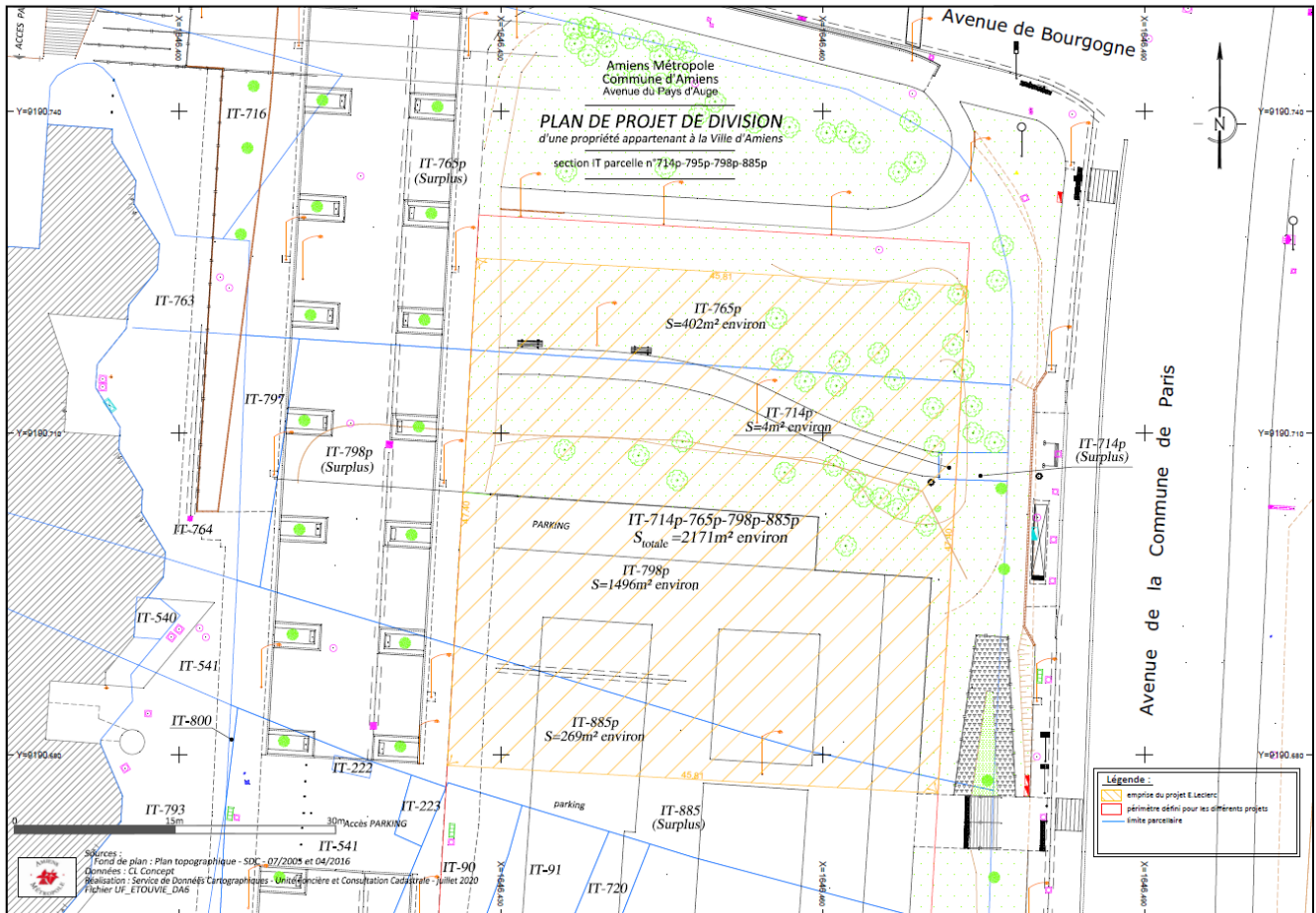
Les membres de l'assemblée ont répondu favorablement à l'association ASMAE Sœur Emmanuelle qui sollicite la collectivité pour que l'esplanade située en contrebas de la Cathédrale d'Amiens, actuellement connue sous le nom de jardin de Dufau, soit baptisée « Esplanade Madeleine CINQUIN dite Sœur Emmanuelle ».

*Adopté à l'unanimité*

**14 - Etouvie. Ilot des Coursives. Procédure de déclassement par anticipation à la désaffectation de l'assiette foncière du pôle commercial.**

Afin de permettre la finalisation de la première phase de la requalification et de la restructuration de l'ilot des Coursives mais également pour permettre à la Société de Distribution de Salouël de déposer sa demande de permis de construire au plus tôt dans le cadre du projet de pôle commercial, le conseil municipal a approuvé la désaffectation de l'emprise constituée des parcelles cadastrées section IT n°s 714p, 765p, 798p et 885p sises à Amiens, Place du Pays d'Auge, affectée au stationnement du public pour une superficie d'environ 2 171m<sup>2</sup> conformément au plan de projet de division ci-dessous. Le déclassement, par anticipation à la désaffectation de l'emprise formant l'assiette foncière a également été prononcé. Il a été précisé aux membres de l'assemblée qu'afin d'assurer la continuité du stationnement sur la place du Pays d'Auge, la désaffectation de l'emprise interviendra avant le démarrage des travaux.





*Adopté à l'unanimité*

**15 - Etouvie. Ilot des Coursives. Société de Distribution de Salouël. Autorisation de dépôt de permis de construire.**

Dans le cadre du projet de construction d'un pôle commercial comprenant une surface de vente de l'ordre de 1 000 m<sup>2</sup> et divers locaux d'exploitation, les membres de l'assemblée ont autorisé la Société de Distribution de Salouël, représentée par Monsieur Charles RENARD ou tout autre société qu'elle se substituerait, à déposer toutes demandes d'autorisation d'actes individuels d'urbanisme sur l'emprise déclassée par anticipation à sa désaffectation, constituée des parcelles cadastrées section IT n<sup>os</sup> 714, 765p, 798p et 885p, pour une superficie d'environ 2 171 m<sup>2</sup>, sise à Amiens, Place du Pays d'Auge. Il a été rappelé, d'une part, que les constructions ne pourront débuter qu'une fois les modalités de cession formalisées et, d'autre part, que les frais éventuels résultant de la présente autorisation resteront à la charge du bénéficiaire. Madame le Maire a été autorisée à signer tout acte et pièce se rapportant à cette opération.

*Adopté à l'unanimité*

**16 - Rue Saint-Maurice. Projet de construction de logements par l'AMSOM. Autorisation de dépôt de permis de construire et de démolir.**

Dans le cadre d'un projet de construction de maisons individuelles en accession-location avec places de stationnement et située rue Saint-Maurice, l'assemblée délibérante a autorisé l'AMSOM à déposer toutes demandes d'autorisation de permis de construire et de démolir sur les parcelles listées ci-après :

Parcelles	Adresses	Projets
BR 321	450, rue Saint-Maurice	Démolition et construction
BR 322	452, rue Saint-Maurice	Réhabilitation
BR 324	456, rue Saint-Maurice	Démolition et construction
BR 326	460, rue Saint-Maurice	Construction
BR 327	464, rue Saint-Maurice	Démolition et construction
BR 328	466, rue Saint-Maurice	Démolition et construction
BR 329	468, rue Saint-Maurice	Démolition et construction
BR 330p	470, rue Saint-Maurice	Construction
BR 636p	rue Saint-Maurice	Construction
<i>Délaissé de voirie</i>		

*Adopté à l'unanimité*

**17 - Ilot de la Dodane. Cession du tènement dit des Antiquaires sis 47, boulevard du Cange.**

Dans le cadre de la revalorisation du quartier Saint-Leu et afin d'y diversifier l'offre en matière d'habitat, les élus du conseil municipal ont approuvé la cession, au profit du groupe DUVAL ou tout autre société qu'elle se substituerait, et en l'état, le tènement dit « des Antiquaires », situé au 47, boulevard du Cange, en partie bâti, et libre de toute occupation, d'une superficie de 2 991 m<sup>2</sup> cadastré section AC n°429 et 372, moyennant le prix de vente de 315 000 €, révisable préalablement à la signature de l'acte authentique. Le groupe DUVAL a été autorisé à déposer toutes demandes d'autorisations administratives de construire ou de démolir sur cette emprise. Il a été précisé qu'une nouvelle délibération devra être prise par le conseil municipal si le prix définitif diffère de la présente.

Le cahier des charges de vente prévoit, d'une part, la prise en compte ainsi que la conservation, par le promoteur, d'un poste de transformateur électrique toujours en exploitation sur le terrain objet de la vente et, d'autre part, que l'acquéreur procédera, à sa charge, à la déconstruction du bâti existant et qu'il fera son affaire personnelle des divers réseaux grevant lesdits terrains.

Aussi, les membres de l'assemblée ont décidé de conditionner la présente vente aux conditions suivantes, outre les conditions suspensives rendues nécessaires par l'opération ainsi que les engagements prévus dans le cahier des charges de vente :

- Le dépôt du permis de construire dans un délai de 5 mois à compter de la signature de la promesse de vente ;
- L'obtention du permis de construire purgé de tout recours ;
- La libération effective du site par les 2 antiquaires ;
- La pré-commercialisation à hauteur de 40 % du chiffre d'affaire HT global de l'opération.

Madame le Maire a été autorisée à signer tout acte et pièce se rapportant à cette opération.

**Observations :** Madame DELAHOUSSE n'a pas pris part au vote. Messieurs Julien PRADAT, Ismaël BARA, Fabien VOULMINOT, François DÉCAVÉ, Mesdames Evelyne BECKER, Emilie THÉROUIN, Assia NOUAOUR, Monsieur Tarek BAÏS, Zoé DESBUREAUX, Hélène DELATTRE ont voté contre.

*Adopté*

**18 - ZAC Paul Claudel. Compte-rendu Annuel à la Collectivité Locale. C.R.A.C.L. Année 2020. Avenant n°9 à la convention publique d'aménagement.**

Le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.) établi par la SAEM Amiens Aménagement, au titre de l'année 2020 a été approuvé par les élus du conseil municipal. Ils ont également approuvé le montant prévisionnel des dépenses s'établissant à 41 779 000 € HT et les recettes prévisionnelles, hors

participation de la Ville d'Amiens, s'élevant à 38 898 000 € HT ainsi que la participation d'équilibre établie à 2 881 000 €.

Les membres de l'assemblée ont approuvé l'avenant n°9 à la convention publique d'aménagement qui prolonge sa durée jusqu'au 31 décembre 2022 afin de permettre à l'aménageur de finaliser les démarches relatives à la signature des actes administratifs réglementaires visant à clôturer l'opération. Madame le Maire a été autorisée à le signer.

*Adopté à l'unanimité*

**19 - ZAC Intercampus. Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale. C.R.A.C.L. Année 2020.**

Le C.R.A.C.L. établi par la SAEM Amiens Aménagement, au titre de l'année 2020 pour la réalisation de la ZAC Intercampus a été approuvé.

Le prévisionnel des dépenses qui s'élève à 76 585 000 € HT a été approuvé, ainsi que le montant prévisionnel des recettes qui s'élève à 54 422 000 € HT (hors participation de la Ville d'Amiens).

Les versements de la participation d'équilibre pour un montant de 1 500 000 € à la fois en 2021 puis en 2022 ont été adoptés par l'assemblée et Madame le Maire a été autorisée à signer tout acte et document se rapportant à la délibération.

*Adopté à l'unanimité*

**20 - ZAC Intercampus. Modification du dossier de réalisation. Carrefour Elbeuf et prolongement de la rue Bernard Risbourg.**

Afin de rééquilibrer, entre la Ville d'Amiens et Amiens Métropole, le financement global des 3 carrefours principaux connectant la ZAC Intercampus, à savoir le carrefour Jean Moulin, le giratoire Libération et le nouveau giratoire Rouen / Elbeuf, l'assemblée délibérante a approuvé les modifications à apporter sur le dossier de réalisation de la ZAC Intercampus comme suit :

- Dans le Livre I – projet des équipements publics, le tableau 5.2 «La maîtrise d'ouvrage des équipements publics d'Infrastructures hors ZAC », page 18, est annulé et remplacé par le tableau suivant :

Equipements d'infrastructures situés hors ZAC	Maître d'ouvrage	Gestionnaire
<b>TRONCONS</b>		
Prolongements de la rue Bernard Risbourg (S/T) y compris raccordements sur les voies existantes et la rue de l'Eventail	Aménageur	Amiens Métropole
Prolongements de la rue Bernard Risbourg (D/J) y compris raccordements sur les voies existantes et la rue de l'Eventail	Amiens Métropole	Amiens Métropole
<b>CARREFOURS</b>		
Carrefour de la Libération (A)	Réalisation dans le cadre du projet de TCSP Amiens Métropole	Amiens Métropole
Carrefour Jean Moulin(X)	Amiens Métropole	Amiens Métropole
Carrefour route de Rouen/rue du Campus (C)	Amiens Métropole	Amiens Métropole
Carrefour route d'Elbeuf (B)	Aménageur	Ville d'Amiens

- Dans le Livre III – Modalités prévisionnelles de financement - le tableau 3.2 « Le coût et le financement des infrastructures hors ZAC », page 7, est annulé et remplacé par le tableau suivant :

Equipements d'infrastructures situés hors ZAC	Maîtrise d'ouvrage (financeur et gestionnaire)	Coût des travaux (en € HT)	Tranche	Année de réalisation prévisionnelle
<b>Tronçons</b>				
Prolongements de la rue Bernard Risbourg (S/T) y compris raccordements sur les voies existantes et la rue de l'Eventail	Amiens Métropole	221 000	3	2022
Prolongements de la rue Bernard Risbourg (D/J) y compris raccordements sur les voies existantes et la rue de l'Eventail	Amiens Métropole	1 127 500	3	2023-2027
<b>Carrefours</b>				
Carrefour de la Libération (A)	Réalisation dans le cadre du projet de BHNS Amiens Métropole	PM <i>Réalisation dans le cadre du projet de BHNS</i>	1	2013-2017
Carrefour Jean Moulin(X)	Amiens Métropole	809 000	1	2013-2017
Carrefour route de Rouen/rue du Campus (C)	Amiens Métropole	47 500	3	2023-2027
Carrefour route d'Elbeuf (B)	Ville d'Amiens	1 464 498, 37	2	2018-2022
<b>Total</b>		<b>3 669 498, 37</b>		

Ainsi, le conseil municipal a approuvé le versement au profit de la SEM Amiens Aménagement d'un montant de 1 464 498,37 € destiné à financer la réalisation du giratoire Rouen / Elbeuf. De plus, les membres de l'assemblée ont accepté de confier la maîtrise d'ouvrage concernant le tronçon entre la rue Bernard Risbourg et la limite de ZAC à l'aménageur, réalisée initialement par Amiens Métropole moyennant un coût de réalisation de 221 000 €.

**Observations :** Messieurs Renaud DESCHAMPS, Christophe MÉTAY, Vincent MELNISANCOT, Mesdames Julia BELLINA, Nathalie VAGNIEZ ont voté contre

*Adopté*

## 21 - APINESS. Activité physique adaptée. Convention.

Les élus du conseil municipal ont approuvé la convention à intervenir avec la MGEN et l'UPJV déterminant les modalités de mise en place du projet « APINESS » (Activité Physique Intergénérationnelle d'Extérieur pour le Sport et la Santé).

Ce projet vise à doter en équipements sportifs de cardio, de musculation et de stretching un espace extérieur à proximité du pôle universitaire de la Citadelle pour permettre la pratique d'une activité physique gratuite en accès libre. La MGEN s'engage à consacrer une enveloppe de 30 000 € TTC correspondant à l'achat des agrès et à leur installation. Le matériel fait l'objet d'une garantie de 20 ans et ne nécessitera qu'un entretien réduit par la collectivité.

*Adopté à l'unanimité*

**22 - Classement du réseau de chaleur exploité par Amiens Énergies. Refus de classement au 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

La loi de 2019 relative à l'énergie et au climat a rendu automatique le classement des réseaux de chaleur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 lorsque les conditions prévues au code de l'énergie sont respectées. Néanmoins, compte tenu des délais tardifs de promulgation des textes par l'État et au regard des recommandations de l'association AMORCE, l'assemblée délibérante a décidé de ne pas classer au 1<sup>er</sup> janvier 2022 le réseau de chaleur amiénois exploité par Amiens Énergies pour permettre d'engager les concertations nécessaires avec les différents acteurs de l'immobilier et pour définir les zones de développement prioritaire ainsi que les conditions relatives aux dérogations éventuelles.

*Adopté à l'unanimité*

**23 - Clésence. Acquisition de 11 logements locatifs sociaux rue Thuillier. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.**

Le conseil municipal a répondu favorablement à Clésence qui a sollicité la garantie de la Ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt de 591 688,00 € destiné à financer l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement, auprès de l'opérateur Alysse Immo, de 11 logements locatifs sociaux PLS situés rue Thuillier. En contrepartie de cette garantie, la Ville d'Amiens disposera de 20% de logements réservés, soit 2 logements.

*Adopté à l'unanimité*

**24 - SIP. Construction de 8 logements collectifs (5 PLUS et 3 PLAI) sis 583, rue Saint-Fuscien. Participation financière. Convention.**

L'assemblée délibérante a approuvé et a autorisé Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec la SIP qui fixe les modalités de versement de la participation financière de la Ville d'Amiens à hauteur de 32 000 € pour concourir à la réalisation de l'opération de construction de 8 logements locatifs sociaux collectifs, soit 5 PLUS et 3 PLAI situés 583, rue Saint-Fuscien, dont le prix de revient s'élève à 1 918 316,73 €.

*Adopté à l'unanimité*

**25 - Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Convention Territoriale Globale de services aux familles. Années 2021-2025.**

La Convention Territoriale Globale à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme (CAF) a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer. Cette convention fixe, pour les années 2021 à 2025, les modalités d'organisation de l'offre de service des CAF dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité, du logement, de l'accès aux droits, de l'insertion sociale, de l'accompagnement au retour à l'emploi des personnes et des familles. Elle vise également à présenter le diagnostic global du territoire, en partageant les données du territoire avec les signataires de cette convention, ainsi qu'à permettre à la CAF d'accompagner les communes dans leurs projets respectifs, par la mise à disposition de conseils techniques et de moyens financiers nationaux et locaux, et notamment par le biais de la mise en œuvre du bonus territoire, anciennement appelé Contrat Enfance Jeunesse.

*Adopté à l'unanimité*

**26 - Association Bleu Ciel. Subvention complémentaire. Année 2021. Avenant.**

En complément de la subvention de 295 000 € octroyée à l'association Bleu Ciel qui bénéficie d'une convention annuelle relative à l'organisation d'accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires sur le territoire de la Ville d'Amiens, les membres de l'assemblée ont décidé de lui verser une subvention complémentaire de 58 000 € au regard de sa situation financière, fragilisée par les impacts de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et compte-tenu de la volonté de la collectivité de maintenir les accueils. L'avenant fixant les modalités de versement de cette subvention a été approuvé et Madame le Maire a été autorisée à le signer.

*Adopté à l'unanimité*

**27 - Écoles maternelles et élémentaires en Réseau d'Éducation Prioritaire. Subventions. Année 2021. Conventions.**

Afin de mettre en œuvre des projets en faveur des élèves des écoles maternelles et élémentaires en réseau d'éducation prioritaire, l'assemblée délibérante a approuvé la répartition de la somme globale de 57 000 € de la manière suivante :

- Au collège Arthur RIMBAUD : ..... 9 000 €
- Au collège César FRANCK : ..... 10 000 €
- Au collège Rosa PARKS : ..... 11 500 €
- Au collège Guy MARESCHAL : ..... 12 200 €
- Au collège Edouard LUCAS : ..... 14 300 €

Les membres de l'assemblée ont également approuvé les conventions à intervenir avec ces collèges et ont autorisé Madame le Maire à les signer.

*Adopté à l'unanimité*

**28 - Groupe scolaire Louise Michel. Unité d'enseignement pour enfants avec autisme ou autre trouble envahissant du développement. Partenariat avec l'Éducation Nationale, l'ARS et l'APAJH de la Somme. Conventions.**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan autisme, une unité d'enseignement, destinée aux enfants atteints d'autisme ou de troubles envahissants du développement, s'est implantée dans le groupe scolaire Louise Michel.

Elle accueille les enfants orientés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées vers les Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile, à savoir le SESSAD « Au fil du temps » pour la réalisation des projets personnalisés de scolarisation.

Les membres du conseil municipal ont approuvé les deux conventions quadripartites, d'une durée de 3 ans, à intervenir avec l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Somme, l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France et l'Éducation Nationale et qui déterminent les conditions de mise en œuvre du dispositif d'enseignement comme suit :

- En école maternelle, la scolarisation d'un maximum de 7 enfants, âgés de 3 à 6 ans, avec autisme ou autres troubles envahissants du développement n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie et/ou de langage et/ou qui présentent d'importants troubles du comportement ;
- En école élémentaire, la scolarisation d'un maximum de 10 enfants âgés de 7 à 10 ans, avec autisme n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie et/ou du langage, qui présentent d'importants troubles du comportement et qui ne peuvent de ce fait intégrer une classe ordinaire.

Cette mesure n'engendre aucune incidence financière pour la Ville d'Amiens, outre la mise à disposition d'une salle de classe et d'une salle médico-sociale équipée de sanitaires adaptés à proximité.

Madame le Maire a été autorisée à signer ces deux conventions.

*Adopté à l'unanimité*

**29 - Indemnité des Directeurs d'écoles pour la réalisation de tâches administratives et organisationnelles. Rémunération des études surveillées. Année scolaire 2021/2022. Convention.**

À la demande de la Ville d'Amiens, les directeurs et directrices des écoles publiques sont amenés à effectuer des tâches administratives et organisationnelles. Une convention fixe les actions à effectuer et leurs conditions de rémunération.

C'est pourquoi, la convention type a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer. Le montant total du coût estimé de la rémunération s'élève à 566 000 € pour l'année scolaire 2021/2022.

*Adopté à l'unanimité*

**30 - Budget Participatif. Edition 2021. Désignation des projets lauréats.**

Monsieur Stéphane DESCOMBES a commenté le diaporama dont les vues sont reprises ci-dessous.

140 idées de projets ont été déposées à l'issue des huit semaines d'appel à idées, débutant du 11 février au 6 avril 2021.

Au terme de la phase d'instruction et à l'issue de la commission citoyenne du 27 août 2021, 50 projets ont été retenus. Chaque habitant a eu la possibilité de voter au cours d'une campagne qui s'est déroulée du 13 septembre au 7 octobre, sur le site internet [amiens.fr/budgetparticipatif](http://amiens.fr/budgetparticipatif) et ce, en respectant le choix de trois projets parmi ces 50 projets retenus.

Les membres de l'assemblée ont approuvé la liste des projets lauréats de l'édition 2021 du Budget Participatif.

The infographic on the left details the four stages of the Budget Participatif 2021: 1. Propose your ideas (Jan 6 to Apr 6), 2. The city studies projects (Apr to Jul), 3. Voting (Sep), and 4. The city supports projects (from Oct). It includes the website [amiens.fr/budgetparticipatif](http://amiens.fr/budgetparticipatif) and the Amiens logo.

Amiens en grand	70 000€
Un skate-park pour Amiens !	300 000€
Projet aire de bien-être et de santé sur la plaine Brossolette	25 000€
Une naissance, un arbre	70 000€
Création d'un jardin partagé au cœur des quartiers Nord d'Amiens	30 000€
Création d'air de bien-être canin	48 100€
Kiosque associatif Debussy	100 000€
Création d'une aire de jeux inclusive	600 000€
Verger citoyen partagé	5 000€
Aménagement du chemin de Halage	12 000€
Un nichoir pour mon école	4 065€
<b>Total</b>	<b>1 264 165€</b>

The table on the right lists the winning projects and their budgets, with a total of 1 264 165€. It also features the Amiens logo.

Projet « **Amiens en grand** »

Il s'agit de la création d'un plateau de télévision participatif qui disposera de plusieurs caméras ainsi que du matériel nécessaire pour des animations télévisées. Ce plateau de télévision pourra être monté et démonté facilement et pourra accueillir les habitants et les associations, pour réaliser des interviews, débats, échanges culturels, artistiques ou sur l'actualité.

Projet « **Un skate-park pour Amiens !** »

Le projet consiste en la création d'un espace de glisse urbain pour tous les pratiquants de sports de glisse urbaine de la ville.

Projet « **Projet aire de bien-être et de santé sur la plaine Brossolette** »

Ce projet consiste en la création d'une aire de bien-être et de santé visant à favoriser un accès, par les femmes du quartier, à une animation complémentaire et de faire des exercices ensemble.



Projet « **Une naissance, un arbre** »

Il s'agit d'offrir un arbre fruitier aux jeunes parents qui en feront la demande. S'ils ne possèdent pas l'espace pour le planter, l'arbre sera planté dans la Ville d'Amiens par la municipalité et l'enfant en deviendra « le parrain ». L'adhésion au dispositif serait gratuite pour la naissance de chaque enfant amiénois.

Projet « **Création d'un jardin partagé au cœur des quartiers Nord d'Amiens** »

Ce projet propose d'utiliser les espaces non fonctionnels pour y créer des jardins partagés au sein du quartier nord d'Amiens, en particulier le square Gauguin. Ces espaces auront vocation à devenir des lieux de vie, de rencontre, de découverte, ainsi que de partage et permettront de créer du lien social entre habitants et l'émergence d'une solidarité au sein des quartiers. Ils auront également la double fonction pédagogique et d'aide à l'insertion, avec, auprès des publics jeunes, un partenariat avec les établissements scolaires et centre de loisirs, et un travail à destination des publics bénéficiant d'un suivi ou d'un hébergement auprès d'une association, des bénéficiaires du RSA ou les personnes ayant eu un parcours judiciaire.

Projet « **Création d'air de bien-être canin** »

Il s'agit de créer une aire de bien-être canin qui répond aux besoins éthologiques du chien pouvant accueillir en toute sécurité les propriétaires de chiens. Ce projet inclut également la création d'actions préventives en direction des enfants pour lutter contre les accidents liés aux morsures de chien et pour lutter contre les abandons, et nuisances canines.

Projet « **Kiosque associatif Debussy** »

Le kiosque associatif Debussy proposera aux habitants un lieu convivial de proximité, de mixité sociale et générationnelle et de diffusion des informations concernant les actualités du quartier.

Projet « **Création d'une aire de jeux inclusive** »

Ce projet vise à créer un espace de jeux et de rencontres en plein air pour les personnes (Enfants et adultes) en situation de handicap, doté de jeux extérieurs stimulants, sensoriels et sécurisés, d'équipements et sanitaires adaptées, à destination des enfants et jeunes adultes.

Projet « **Verger citoyen partagé** »

Ce projet consiste en la plantation d'arbres fruitiers sur une parcelle publique qui est à ce jour sans destination principale, mais accessible à tous.

Projet « **Aménagement du chemin de Halage** »

Le long des bords de Somme vers Camon et vers Ailly-sur-Somme, il s'agit d'installer des bancs publics fabriqués dans les Hauts-de-France en choisissant des matières recyclables.

Projet « **Un nichoir pour mon école** »

Il s'agit de construire et d'installer 30 nichoirs à mésanges dans les cours des écoles primaires. La construction de nichoirs s'opèrera avec les élèves, accompagnée d'un temps pédagogique et de sensibilisation autour des oiseaux. Un guide d'identification des oiseaux des jardins picards serait également distribué à chaque école.

*Adopté à l'unanimité*

**31 - Croix Rouge Française. Subvention exceptionnelle. Année 2021.**

La démolition prochaine de la barre d'immeuble Mozart, dans le cadre du projet de renouvellement urbain d'Amiens Nord a contraint l'association Croix Rouge Française à regrouper ses activités sur le site de

Friant. Néanmoins, ces espaces étant trop exigus pour accueillir l'ensemble de son activité, elle a loué un local d'une superficie de 460 m<sup>2</sup> au sein de la zone d'activités de Montières afin d'y installer son activité liée au secourisme et aux urgences.

Le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Croix Rouge Française est approuvé afin de la soutenir dans la prise en charge du loyer annuel de 30 000 € charges comprises.

*Adopté à l'unanimité*

## 32 - Vœux. Questions orales.

### 32.1 - Question orale relative au Parc Saint-Pierre.

Madame le Maire a passé la parole à Madame Assia NOUAOUR pour qu'elle présente sa question orale relative au Parc Saint-Pierre et dont les termes sont repris ci-dessous.

*« Il y a maintenant un peu plus d'un mois, nous nous félicitons de l'annonce de la rénovation de la passerelle Samarobriva, fermée depuis plus de trois ans. Cette réouverture, très attendue des amiénois.e.s, permet de nouveau de relier directement le parc Saint-Pierre au quartier Saint-Leu.*

*Une fois encore, je trouve que c'est là une bien modeste réhabilitation du Parc Saint-Pierre que cette tardive rénovation de la passerelle!*

*Comme lors du dernier conseil d'Amiens Ville, je vous invite à nous interroger sur la nécessité d'une rénovation plus importante du Parc Saint-Pierre. Comme lors du dernier conseil Amiens Ville, j'insisterai sur la place importante qu'occupe le Parc Saint-Pierre dans le cœur des amiénois.e.s avec la cathédrale et la tour Perret. Il constitue également un lieu incontournable pour qui souhaite passer du temps entre amis ou en famille.*

*Cependant, comme lors du dernier conseil Amiens Ville, je tiens à vous alerter sur l'état général dans lequel il se trouve. Vous le constaterez par vous-mêmes si vous allez vous y promener, le Parc a perdu de son éclat d'antan. C'est bien dommage ! Le peu de rénovation ou les maigres rénovations dont il a bénéficié ont permis au temps de faire son œuvre.*

*Voilà plus d'un an que je suis élue, je ne compte plus le nombre de fois où j'ai été interpellée sur le peu d'entretien réalisé. Comme je l'exposais il y a un mois, les amiénois.e.s déplorent le mauvais état des sentiers, des chemins mais aussi des passerelles de bois. Certains parmi eux, s'inquiètent même pour la sécurité de leurs enfants lorsqu'ils vont s'y promener.*

*Je vous invite donc encore une fois à penser la rénovation du parc Saint-Pierre afin qu'il continue à être ce havre de paix et de nature pour toutes les amiénoises et tous les amiénois ! »*

Monsieur Bruno BIENAIMÉ a apporté la réponse suivante :

*« Madame NOUAOUR, je vais vous dire merci. Mais vraiment, merci parce que la réponse que je vais vous apporter va permettre aussi de compléter un peu la réponse qu'on a pu faire tout à l'heure sur la PPI, notamment sur la partie transition écologique.*

*La requalification de nos parcs urbains constitue une priorité forte du mandat qui contribue à la fois à renforcer la qualité de vie des amiénois et la qualité environnementale de notre ville, une priorité fixée par Madame la Maire à laquelle j'attache une haute importance, tant pour le parc Saint-Pierre que pour le parc de la Hotoie ou encore le marais des trois vaches et tous les parcs de notre ville.*

*Le parc Saint-Pierre, ce jardin contemporain de 22 hectares qui a été lauréat du prix du paysage en 2005, est effectivement victime de son succès. En effet, le labyrinthe de la Cathédrale, le « glacis des Ginkgos », les « chambres vertes », la prairie et*

*la plaine de jeux, le bassin aux nymphéas, les « Marias » sont autant de pépites qui sont appréciées et utilisées par les amiénois, les métropolitains, et aussi, surtout, les touristes qui découvrent notre ville.*

*Et comme le regard des autres n'est pas toujours un reflet égal du miroir, je me suis rendu sur le site « Tripadvisor », un site pour les touristes, et vous y trouverez l'avis de nombreux touristes de passage à Amiens qui nous parlent du parc Saint-Pierre.*

*Permettez-moi de vous lire la remarque de Robert qui a écrit le 20 octobre 2021, il y a 8 jours :*

*« Vraiment excellent, une balade magnifique. A chaque détour on découvre un plan d'eau ou bien un grand espace où l'on croise des sportifs ou simplement des promeneurs comme nous, et la conversation s'enclenche. Super parc à voir absolument si on est de passage à Amiens. Trop beau ! »*

*Je poursuis avec une autre contribution, celle de Malory, en août 2021 :*

*« Parc vraiment sympa pour flâner ou oublier la ville située juste à côté. Les espaces verts sont toujours bien entretenus. Et on peut y pratiquer beaucoup d'activités physiques : Skate-Park, basket-ball, vélos, etc. »*

*Alors, vous l'aurez compris, les commentaires sont très intéressants à lire car ils permettent, d'une part, de nuancer certains propos négatifs et, d'autre part, nous font prendre conscience du joyau, situé au cœur du centre-ville, conçu par Jacqueline Osty en 1993.*

*Un joyau qui permet le mixage des publics, un joyau qui enrichit notre biodiversité, nos espaces naturels, un joyau vert, une émeraude qui préserve la santé des amiénois.*

*Par ailleurs, nous venons de valider, il y a quelques heures maintenant, le Plan Pluriannuel des Investissements et il ne vous a pas échappé dans la mission 3, le programme 4 qui porte sur la nature en ville et la transition écologique. Nous avons prévu une autorisation de programme à hauteur de 1,5 millions d'euros pour la réhabilitation du parc.*

*Concernant ce parc, un diagnostic a déjà été réalisé en 2020. Il sera proposé un phasage des différents travaux avec, en premier, ce qui relève de l'entretien, ce que vous évoquiez : La rénovation des chemins, des berges et zones sportives et tout le reste. Mais dans cette réponse nous souhaitons aller plus loin dans notre réflexion sur le positionnement du parc Saint-Pierre, comme une porte d'entrée sur les hortillonnages.*

*Donc vous le voyez, ce parc n'est pas à l'abandon, il est en devenir. Il s'inscrit dans une politique globale, dynamique et volontaire de reconquête des espaces urbains afin d'assurer le meilleur cadre de vie aux habitants en préservant ou en créant de nouveaux espaces naturels.*

*Il ne vous a pas échappé également que dans ce PPI, nous avons prévu 1 million d'euros pour la rénovation du square Friant, de ses abords, pour faire de ce petit poumon vert un îlot de fraîcheur. Comme je vous le disais en introduction, la transformation de nos parcs s'opérera à l'échelle de toute la ville. Je pense également à l'aménagement du marais des trois vaches pour un montant, dans le PPI, de 1,5 millions d'euros, la friche de 3,5 hectares suite à la démolition des tours Alphonse Daudet qui deviendra, à côté, un parc pour les amiénois. Je pense aussi à la requalification complète du parc de la Hotoie pour un montant de 9,3 millions d'euros. Un projet déjà en action avec le lancement de la consultation citoyenne dont s'occupe Monsieur Stéphane DESCOMBES qui nous a permis de recueillir plus de 800 avis d'habitants. C'est dire l'attachement profond des amiénois à leurs parcs, à la place de la nature en ville, la santé environnementale, à la place des animaux, au bien-être dans une nature non-polluée.*

*Au regard des nombreuses contributions des amiénois dans notre consultation citoyenne sur la Hotoie, mais aussi sur le pacte pour la transition écologique, j'ajouterai que leur sensibilité se dirige aussi vers le renforcement de la biodiversité en ville, la préservation des zones humides et la création d'îlots de fraîcheurs supplémentaires.*

*Vous l'aurez compris, comme l'a annoncé Madame le Maire, la transition écologique, et plus particulièrement la rénovation de nos parcs, constituent une priorité tant pour les amiénois que pour l'équipe municipale. Nous veillerons donc tous ensemble*

*à remplir l'intégralité de nos objectifs dans ce domaine. Et pour conclure le débat que nous avons eu tout à l'heure sur la PPI et la transition écologique, j'invite chacun à méditer cette phrase : « La vraie connaissance c'est de connaître l'étendue de son ignorance ».*

*Je vous remercie. »*

**32.2 - Question orale « Quel avenir pour le parc Léon Pille ? »**

Madame le Maire a passé la parole à Madame Zoé DESBUREAUX pour qu'elle donne lecture de la question orale déposée au nom du groupe des élu·es Communistes, Républicaines et Citoyennes et intitulée « Quel avenir pour le parc Léon Pille ? ».

*« Madame la Maire,*

*Le quartier La Neuville est un lieu historique dans Amiens, ses maisons en briques longeant la voie ferrée, il est chargé d'Histoire cheminote. Dans le parc Léon Pille, ainsi que dans les restes de sa piscine, résonnent les souvenirs des anciens et anciennes du quartier, la plupart ayant connu leurs plus grands exploits sportifs dans ces espaces gérés par la SNCF.*

*Or, depuis nombre d'années désormais, plus un bruit, que des curieux établissements désaffectés bordant les rues de la Terrière et Dejean. De beaux volumes sont là, comme laissés à l'abandon.*

*Savez-vous ce qui est prévu par la SNCF pour ces espaces ? Ne serait-il pas là l'occasion de redynamiser un quartier vieillissant alors que la ZAC La Vallée se développe petit à petit à quelques mètres ? Il serait peut-être temps également de refaire la voirie, qui commence à devenir impraticable en 2 roues. »*

Madame le Maire a passé la parole à Monsieur Matthieu BEAUVARLET qui a répondu en ces termes :

*« Madame le Maire,*

*Chères collègues,*

*Le Parc Léon Pille, situé sur la parcelle cadastrale CV 481 est aujourd'hui propriété de la SNCF, son entretien est donc assuré par son propriétaire.*

*Cependant j'ai pris contact avec le service Affaires Immobilières du Groupe SNCF ce mardi, afin d'évoquer avec eux le devenir de cet espace. Il m'a été répondu que « le site est exploité par le Comité d'Actions Sociales Interentreprises avec une convention. Le gymnase est toujours exploité et utilisé par des associations sportives du Comité et que celui-ci souhaite redévelopper le site mais les projets ne sont pas encore connus ». Le gestionnaire m'a cependant assuré que le sujet serait évoqué prochainement en interne et qu'à la suite des discussions, un retour me sera fait. Je m'engage donc, une fois ce retour reçu, à vous communiquer des éléments de réponse précis sur le devenir de cet ensemble. Concernant la piscine cheminote, elle est protégée au titre des monuments historiques depuis 2020, et fait l'objet d'une vigilance toute particulière. Nous sommes dans le périmètre de la ZAC Gare et nous aurons donc l'occasion d'en échanger avec Amiens Aménagement.*

*Vous parlez de redynamiser le quartier de la Neuville. Je tenais à vous dire que les équipes du Secteur Est, en lien avec le Comité de quartier Saint-Acheul, accordent une attention particulière à la bonne tenue du quartier, tourné vers les Hortillonages, lieu touristique incontournable de notre ville. Je tenais également à vous dire que depuis 2014, la Ville d'Amiens, Amiens Métropole et la SEM Amiens Aménagement œuvrent pour que le quartier de la Gare La Vallée Les Hortillonages se transforme et devienne un quartier tourné vers l'avenir. Cette transformation engagée permettra sans nul doute d'aider, aussi, à la redynamisation du Quartier de La Neuville.*

*Enfin, concernant la voirie, une partie de la rue Dejean sera rénovée cette nuit, des travaux étant en cours depuis 20 heures afin de rénover une demi-chaussée de la partie haute de la rue, la plus endommagée, ce qui permettra dès demain matin aux*

*automobilistes, motards, et cyclistes, d'emprunter cette route en toute sécurité. Et je tenais à vous dire chère collègue, que cette réfection a été décidée bien en amont de votre question orale, avec ma collègue Annie Verrier.*

*La réfection globale de cette voie ainsi que ses usages seront quant à eux à appréhender dans les années à venir. Nous aurons l'occasion d'en reparler avec Annie Verrier et Martin Domise, afin de faire coïncider cette rénovation complète avec les constructions à venir rue Dejean.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

### **32.3 - Question orale sur les moyens alloués à la participation citoyenne à Amiens.**

La dernière question orale a été déposée par le groupe des élus Amiens c'est l'tien et Madame le Maire a donné la parole à Monsieur François DÉCAVÉ qui l'a présentée en ces termes :

*« La participation citoyenne est présentée comme l'une des trois priorités de votre mandat.*

*Vous avez lancé en ce sens le budget participatif et mis en place plusieurs concertations, notamment sur le pacte pour la transition écologique, la réhabilitation du parc de la Hotoie, projet phare du mandat doté de plus de 9 millions d'euros dans la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI), le nom de la passerelle qui enjambe la Somme dans les Hortillonnages et dernièrement la sécurité.*

*La démocratie participative impose d'inventer et d'expérimenter de nouvelles manières de prendre les décisions et d'agir avec les habitant.e.s. Elle nécessite du temps et des moyens pour imaginer de nouvelles formes de participation, penser leur mise en œuvre, les faire connaître aux habitant.e.s et favoriser leur participation afin qu'à l'issue de la démarche les projets soient véritablement construits ensemble.*

*Aussi, nous souhaiterions connaître votre stratégie pour la mise en œuvre de la démocratie participative à Amiens :*

- Avez-vous consulté les Amiénois.e.s pour chaque grand chantier de la ville ?*
- Avez-vous constitué un groupe de travail chargé de réfléchir à de nouvelles manières de faire participer les habitant.e.s ?*
- Avez-vous dégagé des moyens humains supplémentaires pour faire connaître les nouveaux outils de participation au plus grand nombre, via des agents qui vont à la rencontre des Amiénois.es, par exemple ?*
- Avez-vous élaboré une méthodologie pour le déroulement des concertations ? A quelles étapes d'un projet les habitant.e.s seront-ils et elles consulté.e.s ? De quelle manière ?*

*L'enjeu est de taille. La démocratie participative est l'occasion de toucher les publics éloignés de la vie politique avec l'objectif de redonner l'envie de prendre part aux choix de société. »*

Madame le Maire a laissé la parole à Monsieur Stéphane DESCOMBES qui a répondu à cette question orale en ces termes :

*« Chers collègues,*

*Les 3 priorités fixées par Madame le Maire ont été clairement formulées depuis le début du mandat et elles focalisent l'action municipale dans 3 directions.*

- L'attractivité, pour faire en sorte qu'Amiens reste une ville vivante, animée et qui encourage la création des emplois.*
- L'écologie, pour devenir une ville à haute qualité environnementale et qui renforce toujours plus la qualité de vie des habitants.*
- Et enfin, la participation citoyenne, pour renforcer la mobilisation des Amiénois à la vie de leur cité.*

*Notre volonté de développer la participation citoyenne à Amiens est à lier avec les bouleversements que connaît notre démocratie. Je pense en particulier à la crise sanitaire, au renforcement des inégalités ou encore à la faible participation électorale dans notre pays...*

*Ces bouleversements font apparaître une forte demande de participation des habitants à la vie locale. Le succès de nos dernières démarches de concertation et de consultation confirme, de manière éclatante, l'attachement des amiénois à leur démocratie participative et à leur envie de participer toujours plus à la vie locale.*

*Comme Madame le Maire, je considère qu'Amiens regorge d'habitants aux idées foisonnantes. Cette richesse de l'engouement, nous devons la préserver et la renforcer. Le renouvellement de la démocratie doit se faire avec la pluralité et la diversité des acteurs qui composent notre ville. Nous devons faire confiance à cette expertise citoyenne pour expérimenter de nouvelles formes d'engagement citoyen, les évaluer et les consolider. Notre mission consiste à accompagner cette effervescence citoyenne en apportant pédagogie et proximité.*

*Vous l'avez compris, en tant qu'élus locaux, il est de notre devoir d'ouvrir les voies et de faciliter les moyens d'expression libre de la démocratie.*

*Durant la première année de mandat, nous avons beaucoup travaillé pour rénover, moderniser et transformer notre démocratie participative.*

*Par votre question orale, vous souhaitez connaître notre stratégie en la matière. Permettez-moi de vous en exposer les grandes lignes.*

- *Tout d'abord, nous avons déployé une plateforme numérique de concertation pour donner l'opportunité à chaque Amiénois de s'exprimer sur les projets conduits par la collectivité.*

*En fonction du type de concertation que nous menons, ils peuvent aussi déposer des idées et même voter.*

*Je vous précise que nous continuerons à multiplier ces démarches de consultation durant le mandat, à chaque fois que nous le jugeons utile.*

*Vous avez pu le constater, depuis son lancement, cette plateforme est victime de son succès. A titre d'exemple, la première édition du budget participatif a mobilisé 4355 participants. Sauf erreur de ma part, jamais dans l'histoire d'Amiens, une consultation n'a mobilisé autant de participants.*

- *Par ailleurs, je vous confirme que nous associons les comités de quartier et les habitants dans la mise en place et l'évaluation de nos outils. C'est le cas, par exemple, lors de l'installation de la commission citoyenne, chargée de valider les projets déposés dans le cadre du budget participatif. Cette commission fut composée majoritairement d'habitants tirés au sort, d'un comité de quartier, d'un membre de Conseil citoyen et de citoyens engagés tirés au sort également en présence d'un huissier de justice.*

*Je vous confirme que nous associons !*

*Ce sera encore le cas dans quelques semaines, lorsque nous permettrons à l'ensemble des porteurs de projet du budget participatif d'évaluer ce dispositif par un questionnaire.*

- *Pour nous donner les moyens de notre ambition, je vous informe que nous avons mieux structuré le service démocratie locale par la création d'une nouvelle direction intitulée « Démocratie locale et citoyenneté ». Parmi ses missions, elle fait notamment la promotion des différents dispositifs de concertation afin de les faire connaître au plus grand nombre d'habitants.*

- *Enfin, la méthodologie pour le déroulement des concertations sera peaufinée par la mise en place de la charte de la participation, qui sera opérationnelle l'année prochaine. Elle sera co-construite avec une pluralité d'acteurs de la vie locale afin de répondre au mieux aux attentes des habitants.*

*Pour conclure mes propos, je souhaite remercier chaleureusement la nouvelle directrice Anna Grabowicz et toute sa direction pour le travail de rénovation des outils de la Démocratie locale.*

*Je rappelle que cette équipe a effectué un travail colossal cette année par le lancement du budget participatif, par l'organisation des Rencontres Européennes de la Participation qui ont rassemblé plus de 700 participants venus de toute la France et de l'Etranger, par la relance des balades urbaines stoppées depuis la crise sanitaire, ou encore par la mise en place des réunions trimestrielles avec les comités de quartier ; des comités de quartier que nous avons encore réunis cette semaine et qui se disent satisfaits par les objectifs fixés par la nouvelle direction « Démocratie locale et citoyenneté ».*

*L'aventure se poursuivra avec la reprogrammation des Journées « Ensemble dans votre quartier » et par les opérations « Bonjour Madame le Maire ».*

*Je vous remercie. »*

Compte-rendu analytique  
Conseil municipal du 28 octobre 2021

Madame le Maire a levé la séance à 23h01 et a donné rendez-vous aux membres du conseil le jeudi 9 décembre à 18 heures.

Brigitte FOURÉ



*Brigitte Fouré*

Maire.